

1 mètre ; ceux de la rive sont continus et disposés de manière à former entonnoir vers l'amont, afin de régulariser de proche en proche le nouveau régime et de présenter une largeur minimum de 75 mètres pour la partie la plus retrécie du lit mineur.

« Les draguages sont opérés de manière à approfondir le plus possible le chenal d'étiage, à l'emplacement des barrages naturels, à diminuer ainsi la pente de fonds de ce chenal et par suite la vitesse à la surface, de façon que cette vitesse ne soit pas augmentée après le retrécissement. Ce chenal d'étiage a 30 mètres de largeur en cuvette ; ses parois sont inclinées au 10<sup>e</sup>, de telle sorte que les bateaux à vapeur et les convois montants et descendants puissent s'y croiser sans obstacle.

« Indépendamment des travaux en lit de rivière qui ont pour but le perfectionnement de la navigation et le redressement du second bras du Doubs à Verdun, il a été exécuté, depuis 1835, divers ouvrages dont l'objet a été de favoriser le commerce et de faciliter la navigation dans la traversée des villes principales. C'est ainsi qu'on a prolongé le port de Gray, qu'on a exécuté les ports de Saint-Jean-de-Losne et de Seurre, qu'on en a construit de nouveaux à Châlon, à Mâcon et à Saint-Laurent (Ain), et que l'on a établi des banquettes de hallage sous les ponts de Châlon et de Mâcon, et le long des beaux quais de ces deux villes ainsi que sur d'autres points moins importants. » (*Annuaire du département de Saône-et-Loire, pour l'année 1851, page 331*).

Voici ce que rapporte, sur la Grande-Saône, la *Notice des travaux publics de 1830 à 1847* :

« La navigation de la Grande-Saône prend tous les jours un nouvel accroissement : son mouvement relevé à Mâcon peut être évalué moyennement à 9,500 bateaux par année, non compris les bateaux à vapeur. Le tonnage total est de 530,000 tonnes, dont 335,000 à la descente et 195,000 à la remonte. Le nombre des trains de bois doit, en outre, être porté à 1,200 coupons.

« La moitié des 195,000 tonnes qui remontent la Saône de Lyon à Châlon est trainée par les remorqueurs à vapeur qui font un service régulier, et l'autre moitié par les chevaux de halage. »